



Est-ce possible de mesurer dans mon appartement la présence de fumée provenant des logements voisins ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 6 octobre 2014

Bonjour, Je loue un appartement dans un immeuble est nous sommes envahis par la fumée de nos voisins à tout moment de la journée mais en particulier le soir et la nuit.

J'aimerais mesurer cette nuisance, est-ce possible ?

Vendez-vous ou connaissez-vous un appareil que je puisse acheter pour effectuer ces mesures ?

Merci Eric

Réponse :

Il est en effet possible de mesurer la présence de certains composants de la fumée de tabac. C'est le cas notamment du Monoxyde de Carbone. Il est possible également de mesurer la concentration de particules ultrafines dans l'air, ce qui donne une idée du degré de pollution. Les particules produites par les cigarettes sont extrêmement fines (de l'ordre de 0,04 à 0,09 μm), raison pour laquelle il est nécessaire d'utiliser un appareil capable de mesurer des particules allant de 0,02 à 2 μm .

Malheureusement, il y n'a pas beaucoup d'experts en matière de pollution de l'air intérieur disponibles pour effectuer ce type de mesures dans les lieux d'habitation, et les appareils restent très onéreux à l'achat.

Vous pouvez avoir d'autres renseignements en consultant l'annuaire des experts judiciaires de la Cour d'appel dont vous dépendez géographiquement. Il se peut que l'expert ne puisse pas lui-même faire les mesures mais il pourra peut-être vous indiquer quel est le professionnel idoine pour le faire.

En dernier recours, il existe des appareils qui permettent à des professionnels de santé (les tabacologues notamment) d'évaluer le taux de monoxyde de carbone (CO) dans l'organisme en le mesurant dans l'air expiré. Ce taux peut se relever important chez les fumeurs mais aussi chez les personnes exposées au tabagisme passif. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre médecin traitant.